
Subventionnement transports publics

La Commune de Grolley-Ponthaux souhaite encourager ses habitants à l'usage des transports publics et subventionne l'achat d'abonnements général, demi-tarif ou de zone pour les étudiants et apprentis jusqu'à 25 ans.

Le subventionnement s'applique à tout abonnement annuel nominatif de transport public, à concurrence de CHF 100 par année et par abonnement. Seule l'année civile en cours est prise en considération. Aucun versement rétroactif ne sera effectué.

Un seul remboursement (virement bancaire) par année, les demandes doivent être faites au moyen du formulaire ci-dessous auprès de l'administration communale et accompagnée des justificatifs (copie de la quittance d'achat et attestation de formation).

Le Conseil communal est l'autorité compétente pour l'octroi du subventionnement.



Demande de subventionnement d'un abonnement annuel général, demi-tarif ou de zone - CHF 100

Nom, prénom :

Rue et lieu :

Date de naissance :

Type d'abonnement et date d'achat :

IBAN et titulaire du compte :

Lieu :

Date :

Signature :

Annexes : copie de la quittance d'achat
attestation de formation